

Prime depart retraite pro btp

Par momoy, le 05/02/2016 à 12:59

bonjour j ai travaillé 37 années dans le batiment pro btp avant étre licencié en 2010 es que j ai droit a la prime du batiment car on me dit que je n es droit à rien parce que je ne travaille plus dans le batiment en ce moment je suis dans une association j aurai peut etre du resté au chomage pendant ces 6 ans alors que j ai été licencié pour cause économique je rappel prime de fin de carrière merci pour les personnes qui pourront peut étre me renseigner

Par P.M., le 05/02/2016 à 13:12

Bonjour,

Effectivement, il semble qu'il faille que le dernier emploi soit occupé dans une entreprise adhérente à PRO BTP...

Je vous propose ce dossier...

Par momoy, le 06/02/2016 à 14:00

merci mais apres mon licenciement j ai travaillé que par des cui ou cae par pole emploi donc je pense peut étre que ces des contrats précaires ne doit pas compté comme certain contrat de travail merci de me renseigné si cet possible

Par P.M., le 06/02/2016 à 16:38

Bonjour,

A priori, je pense qu'au contraire cela compte comme dernier emploi mais je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale de la branche d'activité tout en questionnant PRO BTP par écrit pour obtenir une réponse sous la même forme...

Par caranel67, le 27/07/2023 à 07:24

demande prime de fin de carriere formulaire